

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

## **Une aide départementale exceptionnelle en soutien aux sapeurs-pompiers engagés pour la sécurité des populations**

Lors de la séance publique du lundi 26 septembre 2022, le Conseil départemental des Deux-Sèvres a voté une aide exceptionnelle de 340 000 euros en faveur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Deux-Sèvres. Cette subvention vient s'ajouter à la contribution annuelle de la collectivité en faveur du SDIS, laquelle s'élève à 17 142 000 euros en progression de 6.30% soit plus d'un million d'euros supplémentaire par rapport au financement de l'année 2021.

Acteur majeur de la sécurité civile deux-sévrienne, le Département contribue à hauteur de 59% au budget du SDIS. Ce soutien financier renforcé est le témoignage de la reconnaissance de la collectivité départementale envers l'engagement et la mobilisation des sapeurs-pompiers, particulièrement sollicités durant l'été dernier. La collectivité départementale salue ce professionnalisme qui a permis de sauver de nombreux biens et de préserver l'environnement deux-sévrien et a décidé de prendre à sa charge l'intégralité des frais liés à cet suractivité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires soit 277 000 euros.

Le reste de l'enveloppe permet quant à lui la prise en charge de la revalorisation du taux d'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires. L'indemnisation de base passe de 8,08 euros par heure à 8,36 euros soit une hausse de 3,5%. Une mesure juste aux yeux du Département des Deux-Sèvres, conscient de la nécessité de renforcer l'attractivité du volontariat et de valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.